



## conjoint bi national et titre de séjour

Par **VICKING14**, le **08/01/2024** à **18:13**

bonjour

Nous sommes un couple bio-national car nationalité française et mon conjoint de nationalité marocaine. ( en couple depuis 2017)

Depuis nous sommes mariés depuis début 2020 avec mon conjoint (avec un contrat de mariage). Hélas compte tenu du Covid nous avons été pratiquement 2 ans sans nous voir physiquement. (même si nous appelions tous les jours)

Depuis 2022, la situation s'est améliorée et nous passons dorénavant plusieurs mois par an en France. En effet, compte tenu de nos responsabilités professionnelles respectives nous avons fait le choix de travailler chacun dans nos pays respectifs.

En synthèse, nous avons des domiciles distincts et notre communauté de vie se matérialise par une communauté de vie physique en France plusieurs mois par an et par une dimension sentimentale et intellectuelle.

Toutefois afin de venir facilement en France et vivre ensemble, quelles sont les bonnes démarches à effectuer ?

par exemple Pour un Titre de séjour, j'ai lu que je devais établir un certificat de communauté de vie ? si oui quelle mention à faire figurer

merci de vos réponses

Par **youris**, le **08/01/2024** à **20:44**

bonjour,

une des conditions est la communauté de vie qui ne doit pas avoir cessé depuis votre mariage.

voir ce lien : [titre de séjour conjoint de français.](#)

salutations